

Les tribulations de

«L'avocat qui attaque.»
Honoré Daumier



Entre la licence et les examens de brevet, les prétendants au titre d'avocat ont l'obligation d'accomplir un stage d'au moins vingt-quatre mois¹. Etudiant avancé ou professionnel débutant, la condition du stagiaire est parfois mal définie, souvent peu considérée. Surtout, les situations se révèlent fort contrastées d'une étude à l'autre. *Campus* a mené l'enquête auprès de deux maîtres de stage et de quatre ex-stagiaires afin de mieux cerner cette expérience qui constitue, pour la majorité des participants, le premier contact décisif avec la pratique judiciaire.

«**A**CTUELLEMENT on compte environ 250 stagiaires à Genève. Mais la grande majorité de ces personnes ne resteront pas dans la profession après l'obtention du brevet», indique M^e Olivier Cramer, premier secrétaire du jeune barreau². Aujourd'hui plus qu'hier, la réussite des examens de fin de stage ne conduit pas obligatoirement à exercer le métier d'avocat. Toutefois, de l'avis général, la période de stage est déterminante pour l'avenir professionnel.

«Au sens strict, le stagiaire est un licencié en droit qui désire valoriser son cursus par un complément de formation», observe M^e Pierre Du Pasquier, avocat au barreau de Genève. «Le stage constitue un passage obligé pour l'obtention d'un titre d'Etat³ — le brevet — lequel autorise l'exercice de la profession. Mais personnellement, je l'envisage surtout comme une initiation pratique au monde légal et à la vie judiciaire. Le stagiaire est un apprenti qui se forme

sous l'œil avisé d'un maître. Ces notions remontent au Moyen Âge, elles évoquent l'organisation sociale des corporations.»

Olivier Cramer considère également le stagiaire comme un apprenti, dont l'objectif est d'acquérir les réflexes et les connaissances nécessaires — en un mot les armes — pour exercer le métier. L'avocat insiste sur l'importance de l'apprentissage des règles déontologiques. Par ailleurs, les deux maîtres de stage interrogés s'accordent à dire qu'il n'y a pas d'uniformité dans les types de stages proposés à Genève.

LA CONFIANCE RÉCIPROQUE

Roger⁴, actuellement en préparation de brevet, évoque son stage au sein d'une étude importante comme une expérience stimulante. «J'ai eu le sentiment de commencer une nouvelle formation, tout en gardant un esprit universitaire, empreint de curiosité. Le stage m'a d'abord apporté la précision dans la rédaction de courriers juridiques. Un véritable drill à l'écriture. J'ai aussi découvert la relation avec le client, des contacts particulièrement forts lors de mes premières visites, pour une nomination d'office, au pénitencier de

l'avocat-stagiaire

Champ-Dollon. Dire que j'ai appris le métier serait excessif, car il faut au moins cinq années d'expérience pour devenir avocat. J'ai reçu de bonnes bases et j'ai eu la satisfaction de pouvoir mener certains dossiers de façon autonome. Je dirais que mon stage a marché à la confiance réciproque.»

Alexia conserve un souvenir bien plus amer de son stage. Aujourd'hui juriste dans une grande entreprise, elle estime que ce passage obligé l'a dégoûtée du milieu. Selon elle, les études d'avocat sont dirigées par de très fortes personnalités qui ont pour habitude d'écraser leurs adversaires. Le stagiaire n'est pas préparé à pénétrer dans un univers aussi cruel et intimidant. *«J'ai été traitée comme de la main-d'œuvre à vil prix. Tout le travail ingrat me revenait. Le rôle de mon maître de stage se révélait inexistant, si ce n'est pour infliger des brimades, et l'encadrement était très insuffisant. J'étais livrée à moi-même dans un boulot par ailleurs hyperstressant et dont les responsabilités me pesaient. Malgré cela, j'ai beaucoup appris, toute la justice d'un coup en fait. Mais mon statut était bafoué, et cela passait par un salaire misérable. A l'époque, je gagnais 1200 francs par mois la première année. Après quelques semaines, j'étais certainement "rentable" pour l'étude, et j'ai calculé qu'elle se faisait au moins 5000 francs par mois sur mon dos. Car il n'y avait pas de contrepartie à mon travail éreintant, pas de vraie formation.»*

SONGER À SE RÉORIENTER

Frédéric non plus n'a pas apprécié son stage. Il tente malgré tout de faire la part des choses. L'idéal aurait été pour lui un maître de stage au profil paternel, très présent, qui aurait supervisé son travail avec bienveillance. Cela ne fut pas le cas. Mais il pense aussi qu'il a lui-même commis des erreurs: *«Je m'intéressais surtout au droit pénal. Or l'étude que j'ai choisie en fait très peu. Je pense désormais qu'il faut choisir un stage en fonction de ses domaines de prédilection. Je n'aurais donc pas dû hésiter à me réorienter rapidement.»* Par ailleurs, Frédéric tient des propos similaires à ceux d'Alexia: *«Les avocats sont des personnes qui vivent dans le conflit et qui veulent avoir le dernier mot. Ce sont des individualistes. Ils ne savent généralement pas travailler en équipe, et c'est le drame des stagiaires.»*

Vincent a accompli son stage dans l'une des plus grandes études de Genève. Il en conserve un souvenir mitigé. Ce n'est pas qu'il avance l'idée selon laquelle les grosses structures forment moins bien que les petites études, où le contact entre collaborateurs est plus direct. Mais il estime que son étude engageait surtout des stagiaires pour accréditer son image d'instance formatrice. *«Dans mon cas, le stagiaire était une sorte de collaborateur auquel on donne le droit à l'erreur, avec peu de pression quant à l'efficacité de son travail. J'avais parfois le sentiment d'être un coursier de luxe.»* Malgré une relation très intermittente avec son maître de stage, qui se résumait souvent à de brefs messages électroniques, Vincent pense avoir appris les bases du métier, notamment une grande rigueur dans tous les actes de procédure. L'aspect positif de la grande étude, d'après lui, c'est d'accueillir beaucoup de stagiaires. *«La relation entre les stagiaires est à mon avis très importante pendant le stage. Cela permet d'échanger des idées, de discuter de cas, de se motiver. La socialisation compte pour franchir ce cap.»*

LE COUPERET FINAL

Les stagiaires interrogés se rejoignent dans leur appréhension des examens de brevet — un oral et un écrit — qui portent sur l'ensemble du droit fédéral et du droit cantonal genevois en vigueur. Ils les considèrent comme une sorte de couperet décisif. Vincent déclare: *«Le brevet est un énorme investissement, auquel on pourrait se consacrer à plein temps pendant deux ans.»* Frédéric renchérit: *«Les stagiaires sont obsédés par les examens finaux, ils ne se préparent qu'à cela.»* La pression est intense, car comme l'indique Alexia: *«Avec le brevet tu as beaucoup plus de chances de trouver un métier intéressant.»*

M^e Olivier Cramer le confirme, les stagiaires ont une peur bleue du brevet. A chaque session, le taux d'échec avoisine les 50 %. Selon lui, le système devrait évoluer, car *«le stagiaire ne devrait pas entreprendre un stage dans le but de réussir un examen mais dans celui d'apprendre.»* M^e Pierre Du Pasquier considère qu'il faut valoriser le rapport de fin stage. *«Actuellement il ne s'agit que d'une simple formalité attestant l'exécution du stage. Or il devrait à mon sens devenir une pièce d'appréciation qualitative, importante pour juger les aptitudes du futur avocat.»*

Comment obtenir un stage à Genève?

Il n'y a pas de procédure unique.

Il est judicieux de s'y prendre 6 à 12 mois avant la date prévue de début de stage.

Il s'agit généralement d'envoyer des offres spontanées aux études susceptibles de vous intéresser.

Le réseau personnel du futur stagiaire peut jouer un rôle dans l'obtention d'une place.

Renseignements

► Secrétariat de l'ordre des avocats
Palais de Justice
Place du Bourg-de-Four 1
1204 Genève.

T : 022 310 50 65

Il n'existe pas de recette pour réussir son brevet, mais quelques conseils glanés. *«Il est souvent recommandé de choisir un stage où l'on exercera une activité générale, permettant d'embrasser plusieurs domaines du droit, notamment la pratique judiciaire»*, souligne M^e Olivier Cramer. Il importe aussi de développer les qualités propres à tout bon avocat, ajoute Alexia: *«Faire preuve de motivation, savoir résister au stress, bien rédiger, bien parler, cerner rapidement le fond d'un problème et savoir se "vendre".»*

Roger conclut par un propos révélant le caractère foncièrement initiatique du stage: *«Si j'ai la chance de devenir un jour collaborateur, j'espère ne pas oublier que moi aussi je fus jadis stagiaire.»*

THIERRY MAURICE •

¹ Soit 21 mois de stage au sein d'une étude et 3 mois destinés à la préparation du brevet.

² Le jeune barreau regroupe tous les avocats et avocats-stagiaires membres de l'ordre, âgés de moins de 40 ans. L'une de ses préoccupations principales consiste à représenter et à défendre les intérêts des stagiaires. Il est à l'origine de la création d'une Charte de stage visant à favoriser une relation équilibrée entre maître de stage et avocat-stagiaire.

³ Le métier d'avocat est organisé sur un plan cantonal.

⁴ Les prénoms des stagiaires sont fictifs.